

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200312-2020_20-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 12 mars 2020
Délibération n° : 2020_20
Date de convocation : 05 mars 2020

Objet : Réalisation d'un guide de la signalétique et d'un plan de jalonnement de la Signalisation d'Information Locale (SIL) pour le Parc naturel régional du Queyras

Par la suite d'une convocation en date du 05 mars 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 12 mars 2020 à 10h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère Régionale, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, présent (2 voix)

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, excusé ; François QUEREL, Conseiller communautaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, présent (1 voix) ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** - Raphaëlle MARTOÏA, Conseillère municipale, excusée

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- L'orientation B8 de la charte du Parc : « Préparer la vie de demain, maîtriser notre urbanisme qui prévoit que des aménagements particuliers sont mis en œuvre : embellissement des villages, réhabilitation paysagère de sites emblématiques » ;
- L'orientation B6 de la charte du Parc : « Faire du Queyras un territoire d'éco-tourisme exemplaire » qui prévoit d'appliquer le règlement de publicité adopté par le Pnr pour le territoire du Parc pour protéger les paysages, valoriser les patrimoines bâtis et les axes de circulation ;
- la réglementation nationale en vigueur en matière de signalétique et publicité issue du Code de l'Environnement et du Code de la route
- la charte signalétique du Parc datant de 2006 et devenue obsolète

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200312-2020_20-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 12 mars 2020

Délibération n° : 2020_20

Date de convocation : 05 mars 2020

Objet : Réalisation d'un guide de la signalétique et d'un plan de jalonnement de la Signalisation d'Information Locale (SIL) pour le Parc naturel régional du Queyras

- la charte SIL du Conseil Départemental des Hautes-Alpes éditée en 2011
- le Règlement Local de Publicité RLP des communes d'Arvieux, Château – Ville Vieille et Molines en Queyras caducs en 2020 et le RLP des autres communes du Parc jamais approuvés totalement ni mis en œuvre.

Considérant :

- L'impact de la signalétique dans le paysage et son importance pour l'économie touristique ;
- L'urgence de s'accorder avec les nouvelles réglementations nationales en termes de signalétique et de publicité ;
- Le devis de mars 2020 réalisé par un groupement de deux bureaux d'études spécialisé en signalétique.

Le Comité syndical, réuni le 12 mars 2020, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de suffrages : 31
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 00

Nombre de suffrages exprimés : 17
Votes Contre : 0 Pour : 17
Abstentions : 00

Décide :

D'approuver le dossier de demande d'investissement auprès de la Région

D'approuver le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessous.

Dépenses HT*		Recettes		%
Diagnostic	6 400			
Elaboration d'une gamme signalétique	4 600			
Guide de la signalétique	5 500	Région SUD Service montagne	21 600	80%
Plan de jalonnement SIL	9 000	Autofinancement	5 400	20%
Elaboration du DCE	1500			
Coût total	27 000	Coût total	27 000	100%

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

